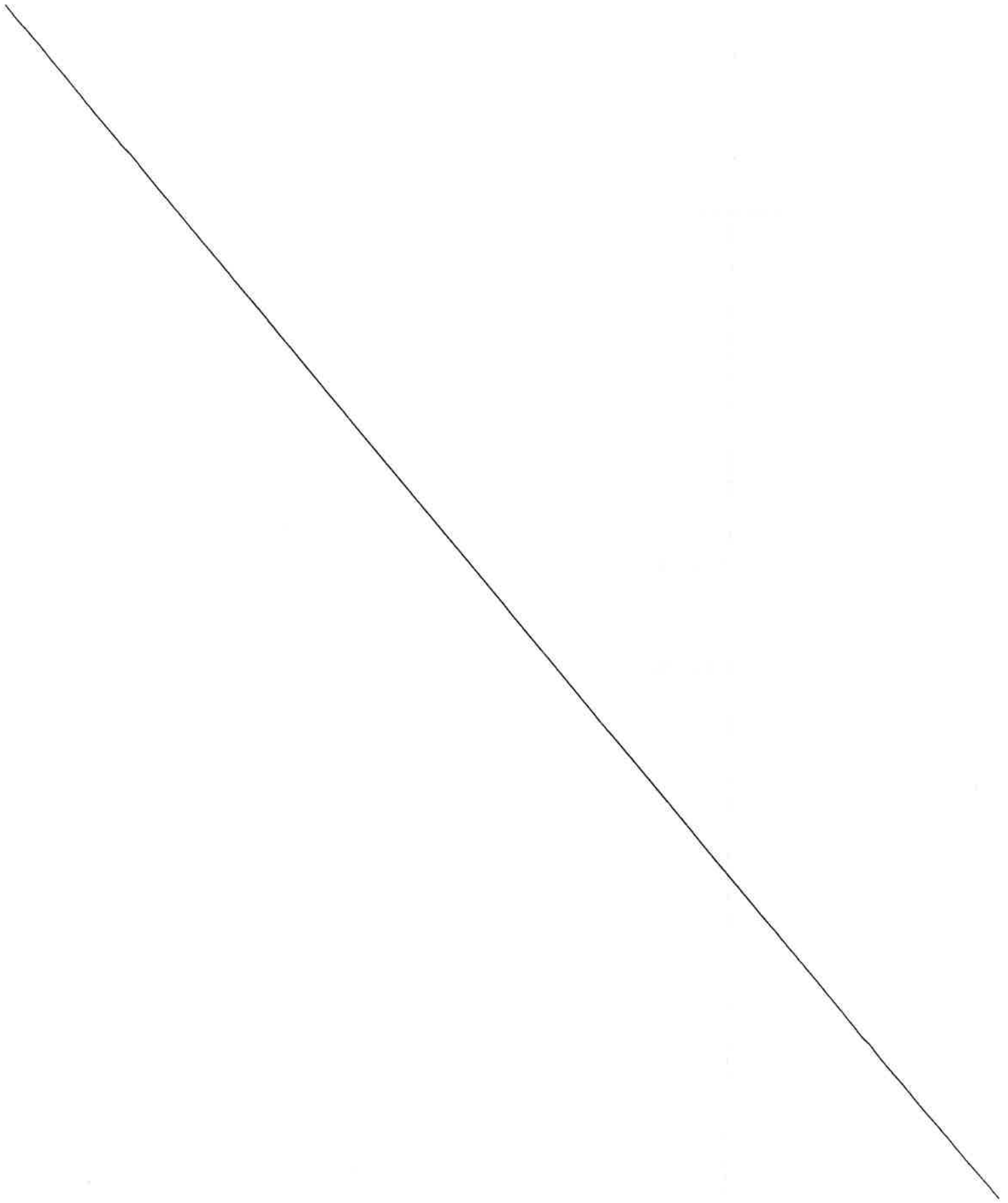


République française  
Département SOMME  
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

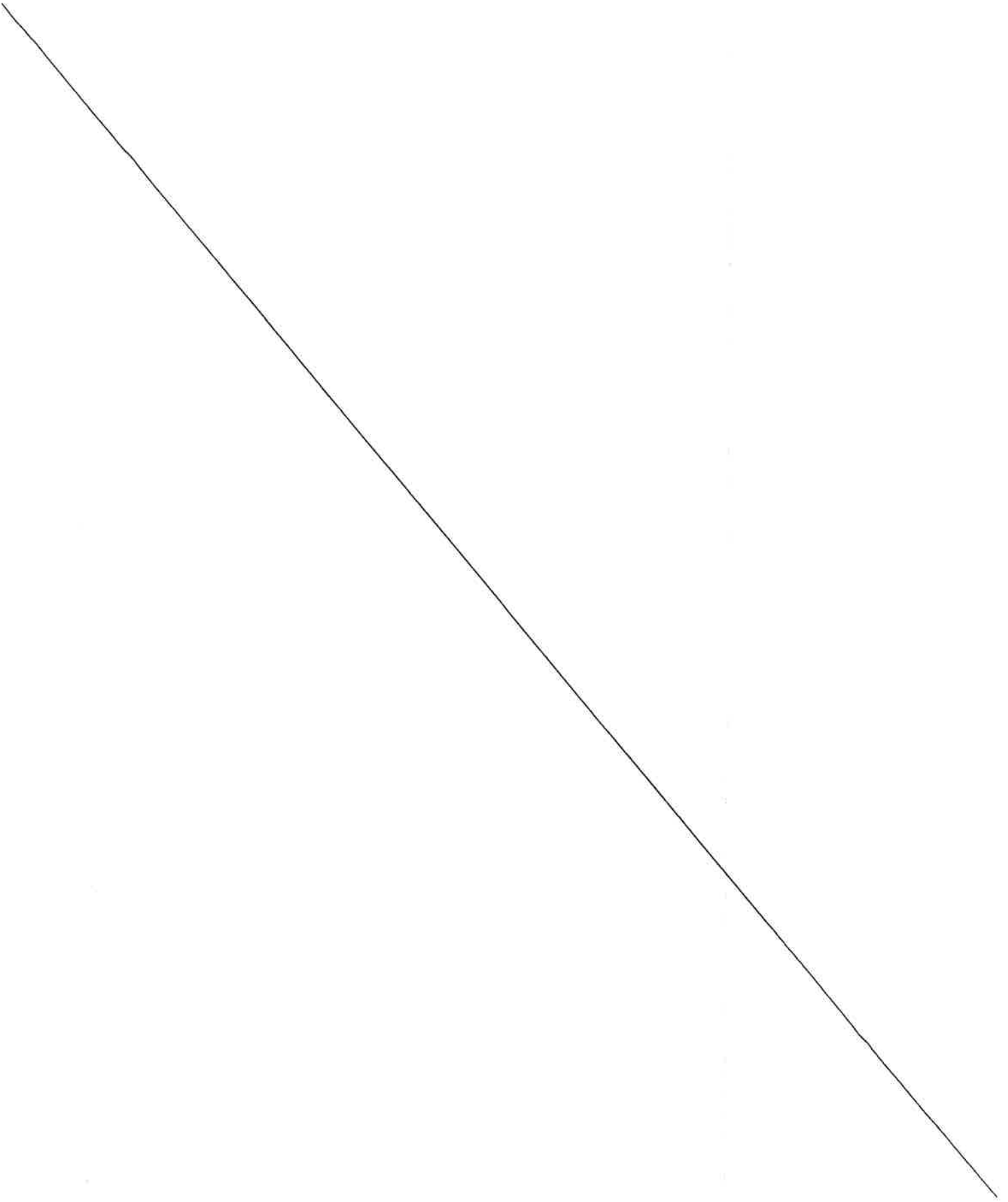
<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	30	Qui ont pris part au vote	37	<b>UNANIMITÉ</b>		<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 8 mars 2019.</p>
Conseillers en exercice	52								
Présents	30								
Qui ont pris part au vote	37								
<b>UNANIMITÉ</b>									
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : <b>22 MAR. 2019</b></p> <p>Et publication le : <b>22 MAR. 2019</b></p>	<p><u>Présents</u> : Mmes B. FOURE, F. RODINGER, MH. MARCEL, MC. MAILLART, AM. LEMAIRE, M.M. B. MERCUZOT, P. RIFFLART, O. JARDE, P. DESSEAUX, JC. RENAUX, J. DEBART, E. CANDELA, D. de WITASSE-THEZY, L. SOMON, JM. MAGNIER, F. PETIT, F. DURIEUX, Y. AMARA, M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, P. FRADCOURT, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSES, J. BLEYAERT, JJ. STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, JL. GREVIN, A.GEST.</p> <p><u>Excusés, absents</u> : Mmes S. HAMADI, C. BOHAIN, A. PINON, F. BRIAULT, I. DE WAZIERS, B. THIEBAUT, I. CARPENTIER, M.M. JF CLAISSE, JC LORIC, P. BOULANGER, M. LETESSE, J. LEFEUVRE, H. GERARD, P. DELNEF, JP DESTOMBES.</p> <p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Claude DEFLESSELLE à Laurent SOMON Philippe FRANCOIS à Bernard LEPERS Colette FINET à Jean-Claude RENAUX Julien HERNANDEZ à Alain GEST René LOGNON à Michel VILLAIN Xavier LENGLET à Alain DESFOSSES Pierre SAVREUX à Brigitte FOURÉ</p>								
<p>15h47 : Arrivée de Madame Florence RODINGER. 15h47 : Arrivée de Monsieur Patrick DESSEAUX 16h16 : Départ de Madame Marie-Hélène MARCEL 16h28 : Départ de Monsieur Jean-Claude RENAUX 16h40 : Départ de Madame Brigitte FOURÉ</p>									

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14.  
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
ET INCORPORELLES.



16h42 : Départ de Monsieur Pascal RIFFLART
Début de la séance : 15h36 Fin de la séance : 16h44
Le compte-rendu analytique de la séance du 15 mars 2019 sera affiché le vendredi 22 mars.
Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

*POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14.  
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
ET INCORPORELLES.*



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

DÉLIBÉRATION 2019/1

OBJET : Instruction budgétaire et comptable M14. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Le comité syndical du pôle métropolitain

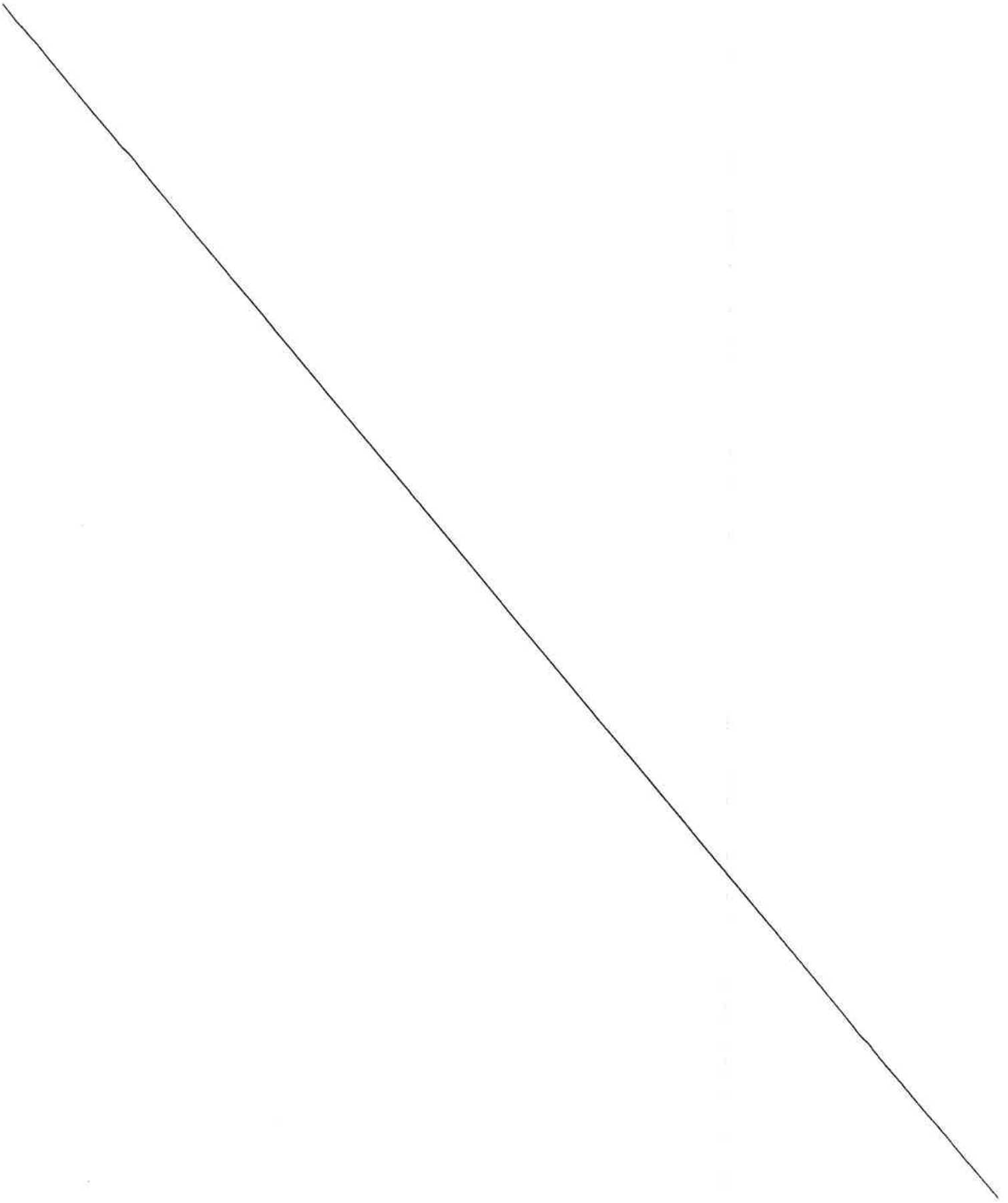
DELIBERE

Article 1 : Dans le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est décidé d'appliquer pour les immobilisations corporelles ou incorporelles obligatoirement amortissables, les modalités suivantes :

**Pour les biens acquis à partir du 1 janvier 2019**

Immobilisations incorporelles à l'exception des logiciels	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 ans
Matériel et outillage de voirie	6 ans
Autres matériels et outillages techniques	6 ans
Installations générales, agencements et aménagement divers	10 ans
Matériel de transport	8 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14.  
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
ET INCORPORELLES.



Article 2 : Les immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'amortissent sur un an si leur valeur unitaire, toutes taxes comprises, ne dépasse pas 500€ ou si leur consommation est très rapide.

Article 3 : Les adjonctions aux immobilisations déjà inventoriées s'amortissent, à compter de l'exercice suivant celui de leur acquisition, sur la même durée que celle du bien principal.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission  
en préfecture en date du 22/03/19... et de sa  
publication en date du 22/03/19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ  
  
Le Président,  
Alain GEST

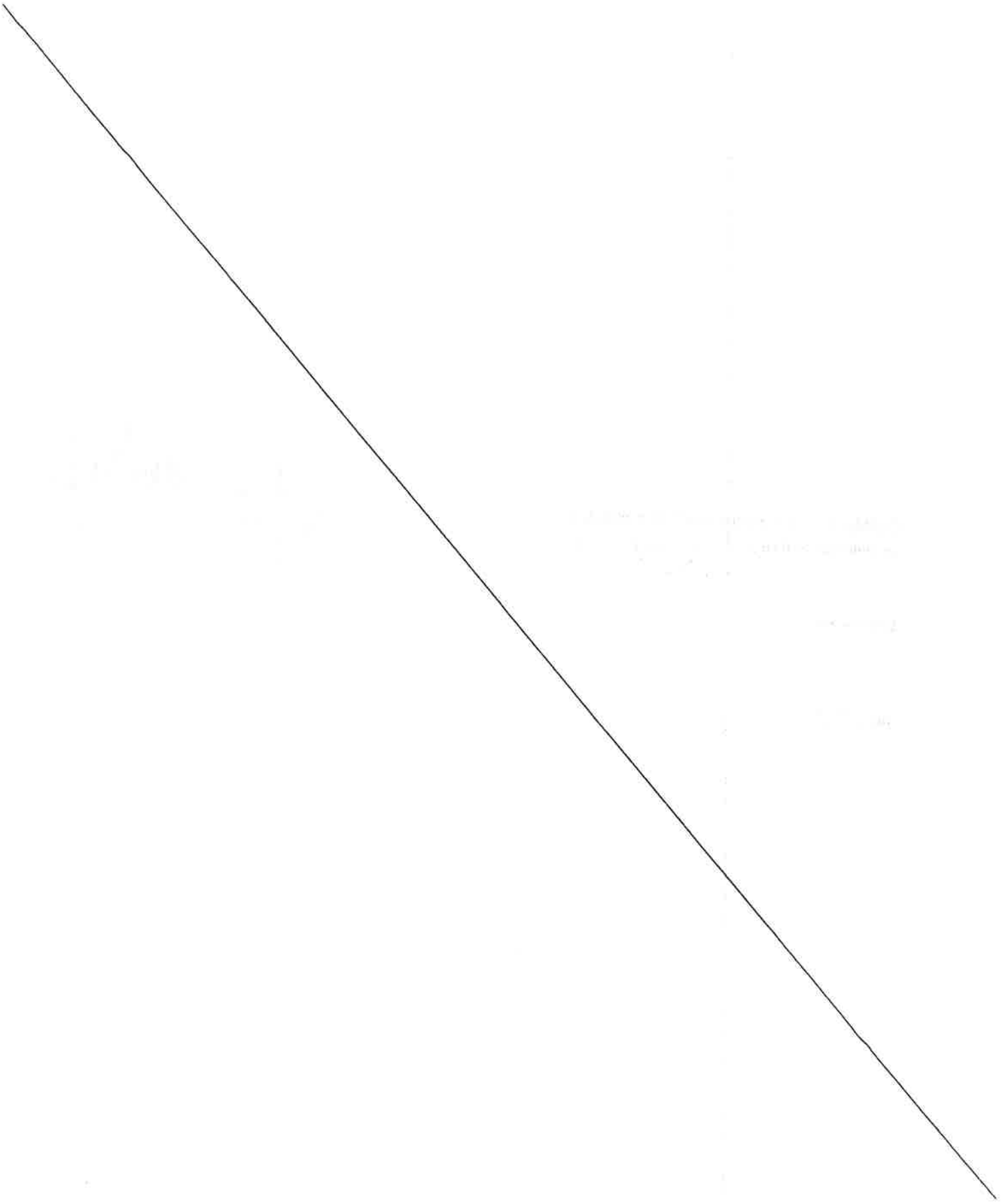
Le Président

Alain GEST

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14.  
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  
ET INCORPORELLES.





Département de la SOMME  
 Arrondissement d'AMIENS  
**Pôle métropolitain du Grand Amiénois**  
**Immeuble TERRALIA**  
 60 rue de la Vallée  
 80000 AMIENS  
 ☎ 03.22.22.23.43  
 e.leriverend@amiens-metropole.com

à

**Préfecture de la Somme**  
**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**  
 Bureau des Collectivités Locales  
 51 rue de la République  
 CS42001  
 80020 AMIENS CEDEX 9

18  
 KL

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION**

À ÉTABLIR EN UN SEUL EXEMPLAIRE - En recto S.V.P

**Séance du : 15 mars 2019**

Désignation des pièces : objet	Référence de Pacte <small>N° Délib ou AR, DC, CO - N° - Date</small>	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Désignation des secrétaires de séance	2019/07	
Approbation du procès-verbal de la séance du 21/02/2019	2019/08	P.J. : PV 21/02/2019
Décisions du Président	2019/09	
Budget Primitif. Exercice 2019. Approbation.	2019/10	P.J. : B.P. Réglementaire
Création d'un service mutualisé pour des prestations de développement économique.	2019/11	P.J. : Convention de prestation de services dans le domaine Economique Pôle Métropolitain / C.C. Avre-Luce-Noye Et Convention de prestation de services dans le domaine Economique Pôle Métropolitain / C.C. Grand Roye
Création d'un poste d'animation pour gérer l'événementiel et les actions de communication/concertation au pôle métropolitain.	2019/12	
Instruction budgétaire et comptable M14. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.	2019/13	
Approbation de la convention financière entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et l'ADUGA.	2019/14	
Nomination de représentants du pôle métropolitain à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial	2019/15	
Nomination d'un représentant du pôle métropolitain à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Somme Aval.	2019/16	
Nomination d'un représentant du pôle métropolitain au sein de la Fédération Nationale des SCoT.	2019/17	
Nomination d'un représentant du pôle métropolitain au sein de la Commission Consultative relative à la prévention des Déchets	2019/18	
Nomination du Président de la Commission d'Appel d'Offres du pôle métropolitain.	2019/19	
<b>Nombre total d'actes :</b>	<b>13</b>	

